



Communiqué de presse - Jeudi 15 octobre 2009

Téléphonie mobile : appliquer le principe de précaution !

L'Afsset vient de publier un rapport qui démontre l'existence d'une incertitude radicale quant aux effets pour la santé des radiofréquences. Réaction de FNE

FNE est satisfaite que l'AFSSET se démarque du discours rassurant des opérateurs de téléphonie mobile.

FNE retient du rapport :

- que les radiofréquences sont l'objet de grandes incertitudes et peuvent être là l'origine d'effets pour la santé publique
- que la recherche doit donc être poursuivie et amplifiée
- que l'électrohypersensibilité n'est pas une vue de l'esprit
- que les citoyens doivent être intégrés à tous les choix publics

Pour Arnaud Gossement, porte-parole de FNE : « *Ce rapport permet de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et de mettre devant les politiques devant leur devoir : appliquer le principe de précaution. L'AFSSET se démarque du propos du Premier ministre selon lequel les antennes ne présentent pas de problèmes.* »

Pour José CAMBOU, pilote du réseau santé-environnement de FNE, représentante de France Nature Environnement au conseil d'administration de l'AFSSET et membre du comité de suivi de la table ronde « Radiofréquences, santé, environnement » : « *Nous sommes vraiment à un tournant. Pour la première fois, en France, nous avons un avis qui prouve qu'il existe des études sérieuses qui donnent des signaux d'alerte. En matière de santé-environnement, entre les premiers signaux d'alerte et les maladies qui apparaissent, il peut se passer dix ou quinze ans. Voilà pourquoi il est capital, dès aujourd'hui, d'aller plus loin, tant dans la connaissance que dans la protection de l'ensemble de la population, avec une priorité pour les jeunes.* »

Pour FNE il faut donc mener en parallèle :

1° Une augmentation des connaissances

- Mieux évaluer **la réalité de l'exposition** des personnes,
- Développer **une recherche française indépendante** : pour ce faire, il faut mettre en place
 - o une redevance affectée à la charge des opérateurs et ce dès la loi de finances 2010 ;
 - o un institut santé radiofréquence intégré dans le futur établissement qui va voir le jour en 2010 et qui regroupera les agences sanitaires Afssa et Afsset ;

2° Une concertation en continu des différentes parties prenantes

3° La mise en œuvre des solutions techniques pour diminuer l'exposition de la population en général avec une priorité sur les téléphones portables :

- **Avoir des DAS (débit d'absorption)** les plus faibles possibles sur les téléphones commercialisés, et que ces DAS soient des données accessibles au consommateur lors de l'acte d'achat, car ce doit être un critère privilégié de choix. Pour l'instant, c'est le parcours du combattant pour les connaître dans de nombreux cas.

- **Agir par rapport aux antennes**, donc :

o repérer les « points noirs » : là où les émissions sont les plus fortes, et agir prioritairement sur ces antennes là ;

o faire baisser autant que faire se peut les niveaux d'émission des antennes ; ceci valide complètement la démarche actuelle du Comop téléphonie : rechercher des collectivités locales pour tester grandeur nature les baisses d'émission.